



ENQUETE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne : La demande de permis unique de classe 1 de IDEA SCRL, rue de Nimy n°53 à 7000 MONS, pour construire et exploiter une éolienne d'une puissance comprise entre 3,6 et 4,8 MW et ses auxiliaires (aire de montage, accès, câbles électriques souterrains, cabine électrique et noues de gestion des eaux) avec modification sensible du relief du sol et travaux de déboisement.

Projet de catégorie B (projet avec une étude d'incidences sur l'environnement).

Localisation : Parc éolien de Seneffe-Syngenta – ZAE, rue de Tyberchamps bte 37 à 7180 SENEFFE (ZI Seneffe-
Manage)

Autorité compétente : Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 3 janvier 2024	Le 8 janvier 2024	Administration communale de Pont-à-Celles Service Cadre de vie place communale, 22 6230 Pont-à-Celles Le 7 février 2024 à 10 heures	Collège communal Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles environnement@pontacelles.be

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Celle-ci est également organisée sur le territoire des communes d'Ecaussinnes, Seneffe, Chapelle-lez-Herlaimont, Le Roeulx, Morlanwelz, Courcelles, Manage et La Louvière. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63/62 ou via environnement@pontacelles.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les observations écrites sont datées et signées ; les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : IDEA SCRL : Benoit LEFEBVRE : 065/375.869 ou benoit.lefebvre@idea.be ;
- du bureau d'études CSD Ingénieurs Conseils SA : 081/43.40.76 ou namur@csgivingieurs.be ;
- du Service Public de Wallonie – Département des Permis et Autorisations - Direction de Charleroi : 071/6554.760 ou isabelle.buccella@spw.wallonie.be ;
- du Service Public de Wallonie – Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme – Direction du Hainaut II : 071/654.880 ou elena.forlante@spw.wallonie.be ;
- du service Cadre de vie (Environnement) : 071/84.90.63/62 ou environnement@pontacelles.be.

A Pont-à-Celles, le 18 décembre 2023.

Le Directeur général

G. CUSTERS



Le Bourgmestre

P. TAVIER